

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE VALHERBASSE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 OCTOBRE 2020 A 19 H 30 A L'ESPACE HAUTE
HERBASSE DE MIRIBEL**

Élus Présents : BARRIER Marie-Agnès, BESSON Isabelle, BRET Vincent, CLET Benjamin, CHARVAT Patrick, DUC Bernard, GAUDENECHÉ Patrice, JANTON Joëlle, MARY Claude, PAQUIEN Lionel, POUGET-MATHIEU Régine, ROLIN Jérôme, RONGY Marie-Madeleine, SAUREL Nelly, VASSY Jean-Louis

Absents excusés : DUC Gwendoline ayant donné pouvoir à M. BRET Vincent

M. RODRIGUEZ Richard ayant donné pouvoir à M. VASSY Jean-Louis

Mme MARION Isabelle

Absents non excusés : Alexandra Carrère

Secrétaire de séance : Mme POUGET-MATHIEU Régine

M. VASSY Jean-Louis demande une minute de silence en hommage à l'horrible assassinat de M. Samuel Paty

M. VASSY présente des excuses à M. MAFFEI Jean-Marc, Président de l'association BIB des 4 communes car celui-ci 'a pas pu rentrer dans la salle de réunion de la commune de St Bonnet de Vx lors de l'Assemblée Générale du 16 octobre.

M. MARY est arrivé à 19 H 46 et a donc pris part aux votes

1/ Approbation du PV du 11 septembre 2020

M. BRET Vincent demande des modifications à apporter au PV du 11 septembre 2020. Mme Besson Isabelle demande que les modifications sur le PV soient apportées en amont, par mail en mairie de Valherbasse.

VOTE : 1 abstention (M. DUC) 16 pour

2/ ADMISSION EN NON VALEUR :

Mme Besson Isabelle EXPOSE aux membres présents l'état des présentations et admissions en non-valeur dressé par Madame DALLOZ Véronique, trésorière municipale, qui demande l'admission en non valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées sur cet état.

Vu l'état présenté en date du 02/07/2020 par le trésorier. Considérant que la somme de 10 071,97 € n'est pas susceptible de recouvrement,

DÉCIDE d'admettre en non valeur, sur le budget M14 de l'exercice 2020 la somme de 10 071,97 € ;

Mme Besson Isabelle informe qu'une provision pour risques et charges sera prévue au budget primitif 2021 ; Le fait de faire une provision, atténuée la charge, comptablement le budget est équilibré mais dans la réalité c'est une perte pour la commune qu'il convient de compenser par une diminution des recettes de fonctionnement.

VOTE : 4 contres (DUC B, DUC G, BRET V., JANTON J.) et 13 pour

3/ TRANSFERT DE COMPÉTENCES PLU à LA COMMUNAUTÉ D'AGGLO

Le conseil municipal n'ayant pas assez d'informations à ce sujet propose d'en discuter lors d'une prochaine réunion de la commission « urbanisme » et de proposer le vote lors d'un prochain conseil.

4/ COMMISSION « BÂTIMENTS » AJOUT DE DEUX MEMBRES

Ajout de Nelly SAUREL et Régine POUGET-MATHIEU

- Désigne : CHARVAT Patrick, JANTON Joëlle , BESSON Isabelle , SAUREL Nelly, RONGY Marie-Madeleine, POUGET-MATHIEU Régine, BRET Vincent

- Dit que cette commission sera consultée à l'initiative de Monsieur le Maire dans les domaines le concernant.

VOTE : 17 POUR

5/ TAXE AMÉNAGEMENT

M. le Maire indique qu'il faut mettre à jour les taux et conditions de la taxe d'aménagement communale. Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les modalités d'application de la taxe d'aménagement. Elle comprend une part communale qui peut être instituée dans toutes les communes. Elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). Elle repose sur une surface simplifiée et non plus sur la surface hors œuvre nette (SHON), trop complexe et défavorable à l'isolation des constructions. Elle permet la sectorisation des taux en fonction des coûts des équipements publics à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le taux de la Taxe d'Aménagement à **2 %**,

- EXONÈRE : - les logements d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors PLAI,

- les surfaces annexes des locaux annexes à usage de stationnement au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale,

- les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles,

- les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à Déclaration Préalable (DP)

A retravailler avec la commission « urbanisme » pour 2021

VOTE : 17 POUR

6/ LOCATION APPARTEMENT AU DESSUS DE L' ANCIENNE POSTE A MONTRIGAUD

M. Le Maire demande à M. CHARVAT Patrick de présenter ce sujet.

M. CHARVAT Patrick expose au conseil municipal qu'une personne souhaite louer l'appartement au-dessus de la Poste de Montrigaud. Il rappelle que le loyer mensuel est fixé à 300 €, la caution étant de 300 €.

VOTE : 17 POUR

7/ DÉFIBRILLATEURS :

Le devis que nous avons reçu de Cardiosecours en mai 2019 n'est plus valable. Un nouveau devis leur a été demandé pour l'achat de 2 défibrillateurs, le contrôle annuel et la maintenance du défibrillateur de St Bonnet. La somme indiquée dans le nouveau devis est 4 176,00€ TTC.

VOTE : POUR 17

8/ COMMISSION ACTION SOCIALE : COLIS DE NOËL

M. Le Maire informe le conseil que la Commission Action Sociale s'est réunie plusieurs fois pour la préparation des colis de Noël. Celle-ci a décidé d'harmoniser les colis aux personnes de plus de 70 ans sur les 3 communes de Valherbasse .

VOTE : 17 POUR

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire rajoute 2 points à l'ordre du jour : Abandon des animaux et Miribel et son patrimoine

- Assainissement St Bonnet : Point sur la réunion avec M. Bioteau et M. Calaf de VRA concernant l'assainissement aux quartiers Prade et Lombards le 16 septembre 2020 à laquelle étaient conviés les administrés des quartiers prades et Lombards ainsi que la commission « voirie et réseaux ».
- SIEH : Rapport du SIEH envoyé à tous. Renouvellement du bureau
- M. Le Maire informe le conseil que le rapport de la qualité de l'eau sera envoyé à tous par mail et copie à Mme Barrier Marie-Agnès
- Compte rendu de la visite de M. Daragon, Président de Valence Romans Agglo le 22/09/2020 à EHH
- Compte rendu du séminaire le 3/10 à Valence de VRA
- SIVOS : M. Le Maire et M. CHARVAT Patrick font le compte rendu des travaux en cours à l'école : l'électricien y travaille actuellement : prises vidéo projecteur, prises wifi. Remplacement des arbres dans la cour de l'école : Litige avec le sous-traitant des espaces

verts. Le Rapport qualité de l'air n'est pas bon. Les vitres cassées vont être changées lundi. Le photovoltaïque va être branché en autoconsommation. Le dossier pour la revente est compliqué car cela n'apparaît pas dans le permis de construire.

La salle est chauffée par le réseau de chaleur (Granulés). Une convention sera signée avec l'école. Le compteur est en place à l'école depuis le début de l'installation du chauffage.

Dossier SIVOS/SIVU : Embauche d'une personne pour les 2 sites et la commune de St Laurent d'Onay dans 2 mois : SIVOS : 24 H avec convention 8 H St Laurent d' Onay et 8 H pour le SIVU

- Prochaine réunion du SIVOS le 28/10 à 18 H 30 à l'EHH

- SIVU : Devis groupe électrogène en attente. Panneaux isolation phonique à changer /fuites d'eau à solutionner

- SIABH : Compte rendu réunion d'installation du bureau

- Prochaine réunion sur le chantier du Valéré le 3/11 à 14 H à Champos

- Commission « Bâtiments » : Compte rendu des précédentes réunions :

Visites des bâtiments de Montrigaud : ancienne poste, mairie, école, bibliothèque, logements au-dessus de la mairie, ancienne poste et bibliothèque. A St Bonnet : logement au-dessus de l'école.

M. Fabrice Larue est venu présenter Valence Romans Habitat : le devenir des bâtiments des écoles de Montrigaud et de St Bonnet de Vx.

- Travaux extension mairie de Valherbasse :

Concernant l'extension de la mairie rendue nécessaire par l'exiguïté des bureaux, M. le Maire informe que d'autres avis seront demandés avant de prendre une décision (ainsi qu'une éventuelle consultation de la population). Il faut aussi étudier l'éventuel déplacement de la mairie dans les locaux de l'ancienne école de Montrigaud ou d'autres solutions.

- Commission action sociale : Préparation et distribution des colis mi-décembre à l'EHH. Produits locaux.

- Commission « voirie » : Réunion sur place à St Bonnet de Vx le 2 novembre 2020 à 18H. M. Le maire informe qu'elle sera limitée à l'exécutif en raison de la crise sanitaire. C'est aussi une réunion de travail pour l'avancement de ce projet comme il y en aura une multitude au cours de l'année 2021,

- Commission « Communication » : Un bulletin municipal est en préparation. I

- Site internet : Campagnol (Association des Maires Ruraux) / Installation de l'application Panneau Pocket (A télécharger sur portable)

- Point sur l'urbanisme :

-Prochain conseil : jeudi 19 novembre à 19 H à l'EHH. Pour décembre (en attente)

- Cérémonie du 11 novembre : 3 cérémonies successives : 10 H 45 à St Bonnet, 11 H 15 à Miribel et 11 H 45 à Montrigaud (en attente des informations préfectorales sur l'état d'urgence sanitaire)
- Choix date commission « finances » fin novembre 2020 : vendredi 27 novembre 18 H 30 (sous réserve),
- M. le Maire informe le conseil sur le sujet sensible de l'abandon ou la maltraitance des animaux liés au manque de nourriture et de soins. Des particuliers bénévoles prennent régulièrement l'initiative de s'occuper de ces animaux en détresse.
- M. le Maire informe le conseil qu'il souhaite recueillir des informations pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains ou friches.
- Mme JANTON demande de travailler sur l'implantation des bennes pour les déchets ménagers (prévoir réunion de la commission déchets, environnement)
- M. DUC Bernard demande que la convention concernant l'assainissement aux quartiers Prades et Lombards soit étudiée au prochain conseil
- M. le Maire informe le conseil qu'il a demandé le contrat du photocopieur de St Bonnet de Vx à Infinity Bureautique pour revoir les conditions de celui-ci car le tarif est très élevé et que l'appareil est beaucoup moins utilisé qu'auparavant.
- M. le Maire présente la lettre de M. le président de Miribel et son Patrimoine demandant la participation de la commune à la restauration du socle d'une croix de mission au quartier la Charrière. M. le Maire informe le conseil qu'il proposera de porter le projet de restauration de cette croix de mission remarquable afin d'obtenir de meilleures subventions auprès du service Patrimoine du CD 26. L'association prenant à sa charge le solde non subventionné.